

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement

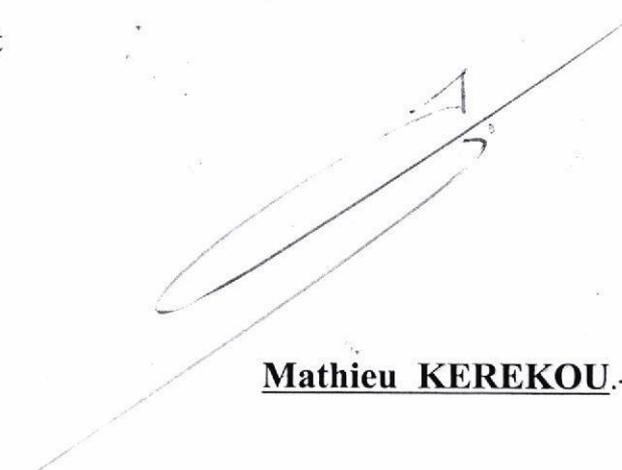
D E C R E T E

Article 1er: Pour compter du **05 Avril au 09 Avril 2004**, Monsieur *Kémoko Osséni BAGNAN*, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire Madame *Rafiatou KARIMOU*, pendant son absence du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **05 avril 2004**

Par Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-